

Tarifs pour la saison 2018-2019

L'association n'a pas augmenté ses tarifs depuis plus de cinq ans et se voit dans l'obligation de les augmenter pour la prochaine saison 2018-2019, à partir de Septembre 2018.

Les adhérents qui régleront leur saison 2018-2019 avant fin Juin 2018 pourront toutefois bénéficier de l'ancien tarif, c'est à dire : 295€ annuels pour 1H de cours par semaine, et 395€ annuels pour plus de 1H par semaine (hors vacances scolaires). S'ils le souhaitent, ils pourront régler en 3 chèques (inscrire au dos du chèque le mois d'encaissement) :

1. 40% en Juin 2018 soit 118€ pour 1H ou 158€ pour plus d'1H
2. 30% en Septembre soit 88.5€ pour 1H ou 118.5€ pour plus d'1H
3. 30% en Décembre soit 88.5€ pour 1H ou 118.5€ pour plus d'1H

NB : couples, chômeurs et cas particuliers, réduction de 15%

Sans oublier l'adhésion annuelle à l'association : 30€ (formulaire à demander au prof)

Pour les cartes de 10 cours, les nouveaux tarifs s'appliqueront à partir de Septembre 2018 (pas de possibilité de paiement en avance au tarif 2017 – 2018). Les cartes de la saison 2017 -2018, ne sont pas valables pour la saison suivante. Il vaut donc mieux en fin d'année payer par cours au lieu de racheter une carte de 10 cours.

Nouveaux tarifs 2018 - 2019 :

- Adhésion annuelle à l'association : 35€
- License fédérale annuelle : 32€ (à confirmer en Septembre)
- Forfait annuel pour un cours de 1H par semaine (hors vacances scolaires) : 340€
Règlement en 3 fois possible (3 chèques, inscrire au dos le mois d'encaissement) :
 1. 40% en Septembre 2018 soit 136€
 2. 30% en Janvier 2019 soit 102€
 3. 30% en Avril 2019 soit 102€
- Forfait annuel pour plus d'un cours par semaine (hors vacances scolaires) : 450€
Règlement en 3 fois possible (3 chèques, inscrire au dos le mois d'encaissement) :
 1. 40% en Septembre 2018 soit 180€
 2. 30% en Janvier 2019 soit 135€
 3. 30% en Avril 2019 soit 135€
- Carte de 10 cours de 1H : 140€
- Carte de 10 cours de plus de 1H : 170€
- Cours à l'unité : 1H : 15€ ; plus de 1H : 20€

NB1 : couples, chômeurs et cas particuliers, réduction de 15%.

NB2 : les forfaits annuels sont calculés hors vacances scolaires. Donc pendant les vacances scolaires, les cours sont payants (à l'unité).

NB3 : pour les maux de tête suite à la lecture de ce mail, les Dolipranes seront remboursés sur présentation d'une facture !

Bien cordialement

pour ARTAA : Michel Dussauchoy et Pascale Louvat